



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DU MAY-SUR-EVRE

MAIRIE
DU
MAY-SUR-EVRE

ARRÊTÉ

2025-120 EC

**Portant sur l'attribution d'un numéro de voirie sur un terrain situé
Impasse Renée Durand**

Le Maire de la commune du May-sur-Evre ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-28 ;
VU la Circulaire Interministérielle n°432 du 08 décembre 1955,
VU la Circulaire Interministérielle n°121 du 21 mars 1958,

CONSIDERANT que la réhabilitation de 3 nouveaux logements situés Impasse Renée Durand donne lieu à l'attribution de 3 numéros de voirie,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à l'ajout de 3 numéros pour ces nouveaux logements,

ARRÊTE

Article 1 :

L'habitation située sur la parcelle AC 1178 a désormais pour adresse :

- 1 impasse Renée Durand

Les habitations situées sur la parcelle AC 938 ont désormais pour adresse :

- 3 impasse Renée Durand
- 5 impasse Renée Durand

Article 2 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Commune du May-sur-Èvre est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

Monsieur le Sous-Préfet de Cholet

Monsieur le Directeur du Centre des Impôts Fonciers, service du Cadastre à Cholet

La SCI DIXILOC

Fait à Le May-sur-Èvre le 18/07/2025

Pour Le Maire,

L'Adjoint à l'Urbanisme et à la Voirie,
Alain MORINIÈRE



ANNEXE - ARRÊTÉ PERMANENT DE NUMÉROTAGE
Impasse Renée Durand – 49122 LE MAY SURE EVRE

Schéma de principe de la nouvelle numérotation à partir d'un plan cadastral

